



Assemblée générale

Distr. limitée
16 juin 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-septième session
Vienne, 11-20 juin 2014

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante et unième session

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/AC.105/1065), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.
2. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité, Elöd Both (Hongrie), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la cinquante et unième session.
3. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Japon, du Pakistan, de la République de Corée, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant le débat général, des déclarations ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
 - a) "OPS-SAT: mission de nanosatellite de pointe de l'Agence spatiale européenne", par le représentant de l'Autriche;
 - b) "Le programme chinois d'exploration lunaire", par le représentant de la Chine;



c) “Contributions du satellite chilien Fasat-C au développement du Chili”, par le représentant du Chili;

d) “Les techniques au service de la gestion des catastrophes et de l’aide humanitaire”, par le représentant de l’Allemagne;

e) “Le Centre de données scientifiques de l’Agence spatiale italienne (ASI), centre de données moderne et pluridisciplinaire au service tant des pays ayant une longue expérience en matière de sciences spatiales que des pays abordant le domaine”, par le représentant de l’Italie;

f) “Nouvelle ère de surveillance mondiale par le satellite d’observation de la Terre ALOS-2, DAICHI-2”, par le représentant du Japon.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

5. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 33 à 56).

6. Le Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l’environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l’utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l’Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le droit de l’espace, le changement climatique, l’Initiative sur les technologies spatiales fondamentales et l’Initiative sur la présence humaine dans l’espace.

7. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2013, telles qu’elles étaient présentées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1065, par. 40 à 45) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1062, annexe I).

8. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui les avaient parrainées.

9. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d’être réalisés dans l’exécution des activités prévues pour 2014, décrites dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1065, par. 46).

10. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées dans le cadre du Programme et à en tirer parti.

11. Le Comité s’est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu’ils continuent à appuyer celui-ci par des contributions volontaires.

12. Le Comité a pris note des documents de séance sur l'Initiative pour les sciences spatiales fondamentales, activités en 2013-2014 et plans pour 2015 et après (A/AC.105/2014/CRP.6) et l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace, activités en 2011-2013 et plans pour 2014 et après (A/AC.105/2013/CRP.16).

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

13. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2014 et a remercié l'Autriche, le Canada, la Chine, l'Équateur, la Fédération de Russie, le Mexique et le Maroc, ainsi que le Centre international de physique théorique Abdus Salam de Trieste (Italie), le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, la FIA, et l'organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) de coparrainer et d'accueillir ces activités (voir A/AC.105/1062, annexe II).

14. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé dans le monde, les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), les sciences spatiales fondamentales, les technologies spatiales fondamentales, le changement climatique, les techniques permettant la présence humaine dans l'espace et les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales prévu pour 2015 en faveur des pays en développement.

ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie

15. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir continué d'offrir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, des bourses pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

16. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais qui, par l'intermédiaire de l'Institut technologique de Kyushu, avait continué d'offrir quatre bourses de doctorat et deux bourses de master dans le cadre du programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites.

17. Le Comité a remercié le Gouvernement allemand, qui, en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), avait lancé un nouveau programme de bourses offrant à une équipe de chercheurs l'occasion de réaliser des expériences en microgravité à la tour de chute libre de Brême (Allemagne).

18. Le Comité a noté avec satisfaction le lancement réussi du projet d'instrumentation en l'absence de gravité dans le cadre de l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace menée par le Programme. Ce projet contribuait à renforcer les capacités en matière d'enseignement et de recherche sur la microgravité, en particulier dans les pays en développement.

19. Le Comité a indiqué qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et du droit de l'espace en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) *Services consultatifs techniques*

20. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1062, par. 38 à 46).

iv) *Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU*

21. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2012-2014 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1062, annexe III).

22. Le Comité a indiqué qu'une réunion des directeurs des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, s'était tenue en marge de sa session en cours le 13 juin 2014. Il a noté que la réunion était convenue de renforcer la communication entre les centres régionaux et entre les centres régionaux et le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Comité a en outre noté que les centres régionaux ont accueilli avec satisfaction le nouveau programme de formation mis au point sur les GNSS et le droit de l'espace et se sont montrés vivement intéressés à contribuer à l'élaboration d'un nouveau programme de formation sur les technologies spatiales fondamentales.

23. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, conformément à leurs obligations en leur qualité de pays hôtes, continuaient d'apporter aux centres un soutien financier et en nature.

24. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées dont disposaient certains des centres régionaux et appelé les États Membres et les organisations dans les régions où se situaient ces centres à soutenir leurs activités par des contributions financières et en nature.

25. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans la création d'un nouveau centre régional de formation aux sciences et technologies de l'espace en Asie et dans le Pacifique situé à l'Université Beihang à Beijing, après succès de la mission d'évaluation envoyée à l'Université Beihang en septembre 2013, avec le concours du Bureau des affaires spatiales.

b) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

26. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 41 États membres et 2 organisations participantes et que d'autres s'étaient déclarés disposés à s'associer au Programme. Il a également noté avec satisfaction que la couverture mondiale des balises de détresse était assurée par le segment spatial, qui était constitué de 6 satellites en orbite polaire et de 6 satellites géostationnaires mis

à disposition par le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Inde et l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), ainsi que par les contributions au sol apportées par 26 autres pays. Le Comité a aussi noté que, depuis sa mise en service en 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver au moins 37 000 personnes dans le cadre de 10 400 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde et qu'en 2013, les données d'alerte du système avaient contribué à sauver 1 900 vies dans le cadre de 741 opérations.

27. Le Comité a également noté que l'on continuait d'étudier la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite. Il a salué l'essai des satellites du Système mondial de localisation (GPS) qui visait à améliorer les capacités des balises pour mieux tirer parti des satellites en orbite terrestre moyenne.

28. Le Comité a également noté que les États-Unis avaient amorcé, conjointement avec d'autres États, la phase de développement et d'évaluation pour l'utilisation du système de recherche et de sauvetage en orbite moyenne (MEOSAR) en janvier 2013, faisant appel aux satellites GPS, ainsi qu'aux systèmes similaires exploités par les États coopérants. La phase de développement et d'évaluation aidera à caractériser l'aptitude opérationnelle du système et, lorsque les critères prédéfinis seront réunis, permettra au nouveau système MEOSAR d'être opérationnel.

2. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015

29. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 57 à 67).

30. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier sur ce point (A/AC.105/1065, par. 67, et annexe I, par. 3 à 6).

31. Le Comité a rappelé que, dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait réaffirmé qu'il fallait continuer de porter les avantages des techniques spatiales et de leurs applications à l'attention des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à d'autres domaines connexes, et qu'il y avait lieu d'encourager l'utilisation des techniques spatiales au service des objectifs de ces grandes conférences et réunions au sommet, notamment en vue d'appliquer la Déclaration du Millénaire et de contribuer au programme de développement pour l'après-2015.

32. Reconnaissant le rôle efficace des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour la télésanté et la téléépidémiologie, le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante et unième session de créer un groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale chargé d'examiner les questions relatives à l'utilisation de la technologie spatiale pour la santé publique (A/AC.105/1065, annexe I, par. 6). Il est convenu que le groupe devrait présenter, sous la direction du Canada, sa méthode et son programme de

travail, y compris un calendrier concret, au Groupe de travail plénier pour examen à la prochaine session du Sous-Comité, en 2015. Le Comité a noté que le groupe d'experts serait dirigé par D^r Pascal Michel (Agence de santé publique du Canada) et qu'il n'aurait besoin d'aucun des services du Secrétariat.

33. Le Comité a indiqué à cet égard que l'Atelier ONU/FIA sur les applications des techniques spatiales pour le développement socioéconomique, qui se tiendrait à Toronto (Canada) du 26 au 28 septembre 2014, serait axé sur la santé dans le monde et les applications maritimes.

3. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

34. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 68 à 80).

35. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection exécutés à l'échelon national ou en coopération. On a présenté des exemples de programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux qui contribuaient au progrès socioéconomique et au développement durable, notamment dans les domaines suivants: agriculture et pêche; surveillance des changements climatiques; gestion des catastrophes; hydrologie et surveillance des sécheresses; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l'air et de l'eau; cartographie des ressources de la biodiversité, des zones côtières, de l'occupation des sols, des terres incultes et des zones humides; surveillance de la couverture de glace; océanographie; développement rural et planification urbaine; et sécurité et santé publique.

36. Le Comité a reconnu le rôle important que jouent, dans le domaine de la promotion de la coopération régionale en matière d'exploitation des techniques de télédétection, des organisations régionales telles que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et ses initiatives, le projet "Sentinel Asia" et le programme "Applications spatiales pour l'environnement".

37. Le Comité a pris note des lancements continus de satellites d'observation de la Terre et des travaux de recherche novateurs réalisés en exploitant ces satellites, dont les données pourraient être utilisées pour développer des modèles perfectionnés et intégrés du système terrestre.

38. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement s'employaient activement à développer et à déployer leurs propres satellites de télédétection et à utiliser les données spatiales pour faire progresser le développement socioéconomique, soulignant qu'il fallait continuer de renforcer la capacité des pays en développement à utiliser les techniques de télédétection.

4. Débris spatiaux

39. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 81 à 104).

40. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1065, par. 86 et 101 à 104).
41. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC), ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Il a aussi noté que d'autres États coopéraient dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.
42. Le Comité a engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC).
43. Le Comité a noté que le recueil des normes relatives à la réduction des débris spatiaux adoptées par les États et les organisations internationales, mis au point par l'Allemagne, le Canada et la République tchèque, contribuerait à améliorer la connaissance des normes de réduction des débris spatiaux et des cadres réglementaires connexes.
44. Le Comité a noté que l'Union européenne avait créé un Cadre de soutien à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite afin d'appuyer la mise en réseau et l'exploitation des moyens de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite.
45. Le Comité a noté avec satisfaction les recherches menées par les États pour atténuer les effets des débris spatiaux.
46. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait redoubler d'efforts aux niveaux national et international pour réduire la création et la prolifération de ces débris.
47. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.
48. Quelques délégations ont appelé le Sous-Comité à continuer d'étudier de manière approfondie la question de la réduction des débris spatiaux, en accordant une attention particulière à ceux qui proviennent de plates-formes spatiales équipées de sources d'énergie nucléaire et aux collisions d'objets spatiaux avec des débris et ce qui en découle, ainsi qu'aux moyens de perfectionner les techniques et d'étoffer les réseaux de collaboration pour la surveillance des débris spatiaux.
49. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient collaborer à l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux.
50. Quelques délégations ont estimé que la question de la réduction des débris spatiaux et de la limitation de leur production devrait figurer parmi les priorités du Comité.

51. Quelques délégations ont estimé qu'il serait dans l'intérêt des États membres d'échanger des informations concernant les mesures prises pour réduire la production et la prolifération de débris spatiaux et atténuer leurs effets; la collecte, la mise en commun et la diffusion des données relatives aux objets spatiaux; et les notifications de rentrées dans l'atmosphère.

52. Quelques délégations ont exprimé l'avis que pour réduire les débris spatiaux, il fallait examiner, en matière d'information et de communication, les questions suivantes: la mise en place d'une pratique internationale commune d'échange d'informations et d'un centre unique de surveillance des débris spatiaux; l'élaboration d'une base de données internationale universellement reconnue sur tous les objets spatiaux connus et les normes universellement acceptées de calcul des risques de collision; et le renforcement de la coopération entre les organismes qui effectuent le lancement et ceux chargés de surveiller les débris spatiaux au cours de la phase de lancement.

53. Quelques délégations ont estimé que les États, en particulier ceux qui étaient largement responsables de la création de débris spatiaux, et ceux qui avaient les moyens d'intervenir pour réduire ces débris, devraient diffuser des informations sur les mesures prises afin de réduire la création de débris spatiaux.

54. Le point de vue a été exprimé que les États, en particulier ceux qui étaient en grande partie responsables de la situation des débris spatiaux, devraient aider des pays récemment dotés de moyens spatiaux à mettre en œuvre les normes ou lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux en leur fournissant des systèmes d'analyse des risques par évaluation des conjonctions et des systèmes de veille spatiale.

55. Le point de vue a été exprimé que les États, en particulier ceux qui étaient en grande partie responsables de la situation des débris spatiaux, devraient aider des pays en développement en leur fournissant un appui scientifique et technologique, y compris en mettant à leur disposition à faible coût les technologies appropriées.

56. Le point de vue a été exprimé que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient être améliorées afin de lever toute ambiguïté qui, dans leur contenu, permettrait aux pays de continuer d'utiliser des pratiques qui entraînent la création de débris spatiaux.

57. Le point de vue a été exprimé que les États qui possèdent des objets spatiaux devraient les suivre et les surveiller en permanence.

5. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

58. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 105 à 125).

59. Le Comité était saisi de documents de séance contenant le rapport de la cinquième réunion du réseau de bureaux régionaux d'appui du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (A/AC.105/2014/CRP.10), ainsi que le plan de travail dudit réseau pour 2014 et 2015 (A/AC.105/2014/CRP.11). Le Comité a été informé de la coordination accrue entre les bureaux régionaux d'appui et de leur contribution aux activités du Programme.

60. Le Comité a entendu une déclaration du coordonnateur du programme UN-SPIDER au Bureau des affaires spatiales, pris note avec satisfaction des contributions volontaires versées par les États Membres, y compris des contributions en espèces annoncées pour 2015 par l'Allemagne et la Chine, et encouragé les États Membres à fournir, à titre volontaire, tout l'appui nécessaire, notamment financier, au programme UN-SPIDER. Il a noté avec satisfaction que le programme avait également bénéficié des services d'experts associés et d'experts fournis par l'Allemagne, l'Autriche et la Chine.

61. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par les États Membres qui contribuaient à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes et appuyaient également le programme UN-SPIDER, notamment les initiatives suivantes: le projet Sentinel Asia, qui coordonne les demandes d'observations d'urgence par l'intermédiaire du Centre asiatique de prévention des catastrophes; le service de cartographie d'urgence du Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus); et la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée de moyens spatiaux en cas de catastrophe naturelle ou technologique (appelée également Charte internationale "Espace et catastrophes majeures").

62. Le Comité a noté que les informations et les services fournis dans le cadre du programme UN-SPIDER étaient très utiles pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, appelant les États membres à continuer de soutenir ce programme.

63. Le Comité a noté avec satisfaction l'engagement pris au plus haut niveau de promouvoir les données et les produits spatiaux au service du développement durable, comme l'a indiqué, dans une déclaration, M. Danilo Medina, Président de la République dominicaine, au sixième Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, tenu à Mexico en avril 2014, déclaration qui a été mise à la disposition du Comité au moyen d'une vidéo fournie par le Bureau des affaires spatiales.

6. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

64. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 126 à 148).

65. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), créé en 2005 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, continuait de faire beaucoup pour encourager la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes spatiaux mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation et promouvoir une utilisation accrue des capacités des GNSS pour soutenir le développement durable en tenant compte, en particulier, des intérêts des pays en développement.

66. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, ainsi que pour l'organisation d'ateliers et de programmes de formation axés sur le renforcement des capacités d'utilisation de ces technologies dans divers domaines scientifiques et industriels, notamment les effets de la météorologie spatiale dans l'ionosphère et leur incidence sur le positionnement.

67. Le Comité a noté avec satisfaction que la huitième réunion du Comité international et la onzième réunion de son Forum des fournisseurs avaient eu lieu à Dubaï (Émirats arabes unis) du 9 au 14 novembre 2013, que la douzième réunion du Forum avait eu lieu à Vienne le 10 juin 2014 et que la neuvième réunion du Comité international se tiendrait à Prague du 10 au 14 novembre 2014. Il a également noté que les États-Unis s'étaient déclarés disposés à accueillir la dixième réunion du Comité international, en 2015.

68. Le Comité a noté que les États-Unis s'étaient régulièrement réunis avec la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon et l'Union européenne afin d'examiner les moyens d'améliorer l'interopérabilité des fournisseurs de GNSS et les services destinés à l'ensemble de la communauté des utilisateurs.

69. Le Comité a noté les activités de coopération menées par la Fédération de Russie dans le domaine des GNSS, y compris la coopération et la coordination continues destinées à assurer l'interopérabilité des fournisseurs de GNSS pour le bien de l'humanité tout entière.

70. Le Comité a également noté que pendant sa session en cours, une exposition sur le système mondial de navigation par satellites (GLONASS) de la Fédération de Russie était présentée à l'espace d'exposition du Bureau des affaires spatiales.

71. Le Comité a noté que le programme Galileo, initiative européenne visant à créer un système mondial ultramoderne de navigation par satellite, visait à fournir un service de positionnement universel extrêmement précis, garanti et placé sous contrôle civil.

72. Le Comité a également noté que l'Union européenne avait adopté un nouveau règlement pour les programmes européens de radionavigation par satellite pour la période 2014-2020. Il a en outre été noté que le satellite Astra 5B, qui transportait une charge utile en bande L pour le Service complémentaire géostationnaire européen de navigation par satellite (EGNOS), avait été lancé avec succès, et que le lancement de quatre satellites était prévu en 2014.

73. Le Comité a noté que le système de navigation par satellite Galileo permettrait d'améliorer les services, notamment en ce qui concerne la précision de la navigation automobile, l'efficacité de la gestion des transports routiers et des services de recherche et de sauvetage, la sécurité des transactions bancaires et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité. Il a également été noté qu'il avait été inauguré à Madrid, le 14 mai 2013, un centre de services GNSS qui permettrait aux utilisateurs d'être régulièrement informés de l'état de la constellation Galileo.

74. Le Comité a noté que le système BeiDou de navigation par satellite avait été largement utilisé dans le domaine des transports, du tourisme, de l'éducation et de la formation ainsi que dans le suivi et l'évaluation des systèmes, et que le lancement de la nouvelle génération de satellites de navigation était prévue en 2015.

75. Le Comité a noté que la constellation du Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS) était un système indépendant conçu pour fournir des informations de positionnement dans la région indienne, et que le premier (IRNSS-1A) et le deuxième (IRNSS-1B) satellites de la constellation se trouvaient sur l'orbite prévue. Il a également été noté que les stations au sol nécessaires pour générer et transmettre les paramètres de navigation avaient déjà été installées

dans 15 sites à travers le pays. Le Comité a en outre noté que la constellation, qui comprend sept satellites, devrait être achevée d'ici à 2015.

7. Météorologie spatiale

76. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 149 à 157).

77. Le Comité a noté que ce point de l'ordre du jour permettait à ses États membres et aux organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès de lui de procéder à des échanges de vues sur les activités scientifiques et de recherche concernant la météorologie spatiale menées aux niveaux national, régional et international, afin de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

78. Le Comité a noté avec satisfaction que la Réunion d'experts sur l'amélioration des prévisions météorologiques spatiales au cours de la prochaine décennie, tenue en marge de la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, avait rassemblé des scientifiques internationaux s'occupant de recherche météorologique spatiale dans 21 pays pour réfléchir aux moyens d'améliorer les prévisions météorologiques spatiales au cours de la prochaine décennie.

79. Le Comité a fait sienne la recommandation que le Sous-Comité scientifique et technique avait faite à sa cinquante et unième session de mettre en place un groupe d'experts doté d'un rapporteur au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité relatif à la météorologie spatiale, en s'appuyant sur les meilleures pratiques du groupe d'experts C sur la météorologie spatiale du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, avec un programme de travail qui serait examiné à la cinquante-deuxième session, en 2015 (A/AC.105/1065, annexe I, par. 10). Le Comité a noté que sous la direction du Canada, le programme de travail du groupe d'experts nouvellement créé serait présenté au Sous-Comité à sa prochaine session, en 2015. Il a été noté que l'objectif de ce groupe d'experts serait de faire le point des techniques et des systèmes d'information et d'observation utilisés dans le monde et de faire des recommandations, y compris sur les domaines à étudier à l'avenir. Le Comité a en outre noté que le groupe d'experts n'aurait besoin d'aucun des services du Secrétariat.

80. Le Comité a noté que le Centre international d'étude et d'enseignement de la météorologie spatiale (ICSWSE), basé à l'Université de Kyushu (Japon), continuait d'appuyer la recherche sur la météorologie spatiale, y compris le fonctionnement d'un réseau mondial de magnétomètres (Système MAGDAS d'acquisition de données magnétiques), ainsi que l'enseignement de cette discipline, y compris la mise en œuvre d'écoles MAGDAS de renforcement des capacités. Il a également été noté que le bulletin de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale continuait d'être publié par l'ICSWSE.

81. Le Comité s'est félicité de la tenue prochaine de l'Atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale intitulé "Science et produits de données des instruments de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale", que l'ICSWSE doit organiser en mars 2015 au nom du Gouvernement japonais.

82. Le Comité a noté que l'Institut national des technologies de l'information et de la communication (Japon), qui fait office de centre régional d'alerte du Service

international de l'environnement spatial (ISES), continuait de diffuser des informations sur la météorologie spatiale. Il a également été noté que l'Institut avait mis en place, sous le nom de SEALION (Réseau d'ionosondes à basse altitude pour l'Asie du Sud-Est), un réseau terrestre d'observation de l'ionosphère et du champ magnétique terrestre pour la surveillance et la prévision des perturbations ionosphériques équatoriales.

83. Le Comité a noté que l'Agence Asie-Océanie pour la météorologie spatiale, établie à Tokyo, menait des activités de collaboration dans la région depuis 2011, et qu'elle regroupait 26 instituts de 13 pays.

84. Le Comité a noté qu'avaient été créés en Chine un réseau de surveillance de l'environnement spatial et un système de prévision de la météorologie spatiale destinés à avertir rapidement de l'existence d'événements catastrophiques et à assurer la sécurité des biens spatiaux.

8. Objets géocroiseurs

85. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 158 à 173).

86. Le Comité a noté que dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait accueilli favorablement les recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs (A/AC.105/1038, annexe III, par. 11 à 14).

87. Le Comité a rappelé qu'à la cinquantième session du Sous-Comité, son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs avait fait les recommandations suivantes:

a) Il faudrait créer un réseau international d'alerte aux astéroïdes, ouvert aux contributions d'un large éventail d'organisations, en reliant les institutions qui assumaient déjà, dans la mesure du possible, les fonctions nécessaires;

b) Il faudrait que les États Membres de l'ONU qui ont des agences spatiales créent un groupe consultatif pour la planification des missions spatiales.

88. Le Comité a noté qu'il faudrait que l'Équipe sur les objets géocroiseurs contribue à la création de ce réseau et de ce groupe. Une fois créés, il faudrait que ces deux entités rendent annuellement compte de leurs travaux au Sous-Comité.

89. Le Comité a noté que l'Équipe s'était réunie le 11 juin 2014 en marge de la cinquante-septième session du Comité pour planifier la mise en place du réseau et les préparatifs de la deuxième réunion du Groupe consultatif, qui devait se tenir les 12 et 13 juin 2014.

90. Il a été fait savoir au Comité que la première réunion du Comité directeur spécial du réseau avait été accueillie par le Centre des planètes mineures de Cambridge (États-Unis) les 13 et 14 janvier 2014. À cette réunion, la composition de base d'un Comité directeur spécial avait été établie (A/AC.105/1065, par. 171). Les membres du Comité directeur avaient également reconnu qu'il fallait encourager le développement de la participation au réseau en recrutant d'autres organisations qui pourraient contribuer à son action.

91. Il a également été fait savoir au Comité qu'un projet de lettre d'intention de participer au réseau avait été distribué aux membres de l'Équipe à sa réunion

du 11 juin 2014, demande étant faite aux institutions de communiquer au Comité directeur spécial leur intention de participer aux travaux du réseau.

92. Il a en outre été fait savoir au Comité que l'Équipe organiserait, en collaboration avec la NASA et la SWF, un atelier sur les stratégies de communication concernant les risques d'impact d'objets géocroiseurs qui se tiendrait les 9 et 10 septembre 2014 à Broomfield, au Colorado (États-Unis).

93. Il a été fait savoir au Comité que l'ESA avait accueilli la première réunion du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales à son Centre européen d'opérations spatiales de Darmstadt (Allemagne) les 6 et 7 février 2014 (A/AC.105/1065, par. 172). À cette réunion, il a été noté que le but principal du Groupe était de préparer une réponse internationale à la menace présentée par les objets géocroiseurs. Ce groupe devrait comprendre des représentants de pays ayant des activités spatiales et définir le cadre, le calendrier et les options de mise en œuvre des interventions.

94. Il a également été fait savoir au Comité qu'à la deuxième réunion du Groupe, qui avait eu lieu les 12 et 13 juin 2014, en marge de sa cinquante-septième session, il avait été obtenu les résultats suivants:

a) Les participants avaient finalisé le projet de mandat du Groupe et étaient convenus d'un texte jugé final dans l'attente de la confirmation des juristes des organisations membres;

b) Des présentations sur les activités actuelles liées à la défense planétaire avaient été faites par l'Agence aérospatiale allemande, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, l'Agence spatiale du Royaume-Uni, le Centre national d'études spatiales en France (CNES), l'ESA et la NASA;

c) Des lettres confirmant la participation au Groupe, la nomination de membres de délégations et la désignation de chefs de délégation comme membres du Comité directeur avaient été reçues par le Président par intérim du Groupe. D'autres lettres de confirmation étaient attendues;

d) L'ESA avait été officiellement et unanimement élue Présidente du Groupe pour les deux années à venir;

e) Le besoin de transparence et de communication ouverte avait été souligné. En conséquence, il avait été décidé d'accepter aux réunions du Groupe des observateurs ayant une compétence dans les domaines intéressant la défense planétaire;

f) Il avait été établi un projet de liste de tâches à partir duquel il serait produit un plan de travail. Il avait été convenu de désigner pour chaque tâche un responsable qui coordonnerait les activités et la production d'un rapport. Certains membres s'étaient déjà portés volontaires pour assumer cette fonction;

g) Il avait également été convenu que la prochaine réunion du Comité directeur du Groupe aurait lieu en marge de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique. La prochaine réunion plénière du Groupe aurait lieu les 9 et 10 avril 2015 à Frascati (Italie), juste avant la Conférence sur la défense planétaire prévue en 2015.

9. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

95. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 174 à 187).

96. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/1065, par. 187, et annexe II, par. 9).

97. Le Comité a pris note avec satisfaction du travail accompli par le Groupe de travail dans le cadre de son plan pluriannuel étendu.

98. L'avis a été exprimé que le Groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire devrait travailler avec le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité.

99. Le point de vue a été exprimé qu'encourager l'application du Cadre de sûreté à l'échelle nationale devrait demeurer un objectif hautement prioritaire du Sous-Comité.

100. Quelques délégations ont estimé qu'afin de garantir l'utilisation sûre des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, il était important que les acteurs spatiaux ayant des capacités éprouvées dans ce domaine partagent avec d'autres États leur savoir-faire et les informations disponibles concernant les mesures prises pour faire en sorte que les engins équipés de telles sources soient sûrs.

101. Quelques délégations ont exprimé l'avis que c'était exclusivement aux États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, qu'incombait l'obligation de participer au processus de réglementation de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

102. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision en orbite avec des engins équipés de telles sources, ainsi que de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans le cadre de stratégies adéquates, d'une planification à long terme, de règlements et de la promotion de normes contraignantes, ainsi que du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

103. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 188 à 222).

104. Le Comité a approuvé les recommandations et les décisions sur ce point faites par le Sous-Comité et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités

spatiales, convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud) (A/AC.105/1065, par. 222, et annexe III, par. 12, 17 et 20).

105. Le Comité était saisi d'une proposition de projet de rapport et d'ensemble préliminaire de projets de lignes directrices établie par le Groupe de travail (A/AC.105/C.1/L.339), qui avait préalablement été mise à la disposition des délégations à la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique; d'un document de travail présenté par la Fédération de Russie et intitulé "Viabilité à long terme des activités spatiales (éléments essentiels de la proposition de créer un centre d'information unifié pour la surveillance de l'espace circumterrestre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et points de vue actuels sur la question)" (A/AC.105/L.290); du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189); de la résolution A/68/50 de l'Assemblée générale intitulée "Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales"; d'une proposition du Président du Groupe de travail en faveur du regroupement de l'ensemble des projets de lignes directrices concernant la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/2014/CRP.5); de suggestions de modifications portant sur la proposition de rapport et de projets de lignes directrices figurant dans le document A/AC.105/C.1/L.339, soumises par le Pakistan (A/AC.105/2014/CRP.12); du rapport du groupe d'experts B (A/AC.105/2014/CRP.14); de propositions de modifications portant sur la proposition de regroupement de l'ensemble des projets de lignes directrices, soumises par la République bolivarienne du Venezuela (A/AC.105/2014/CRP.16); et d'un commentaire et de propositions de modifications portant sur la proposition de regroupement de l'ensemble des projets de lignes directrices, soumis par les Pays-Bas (A/AC.105/2014/CRP.22).

106. Le Comité s'est félicité des progrès que le Groupe de travail avait accomplis au titre de ce point de l'ordre du jour, rappelant que les groupes d'experts A, C et D avaient finalisé leurs rapports à la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.

107. Le Comité a également rappelé que le groupe d'experts B s'était réuni en marge de la session en cours, notant avec satisfaction que son rapport avait désormais été établi sous sa forme définitive.

108. Le Comité a remercié pour leur dévouement les coprésidents des quatre groupes d'experts ainsi que l'ensemble des experts qui avaient participé à la réunion.

109. Le Comité a noté que conformément à la décision qu'il avait prise à sa cinquante-sixième session, le Président du Groupe de travail avait informé le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-troisième session, des progrès que le Groupe de travail avait accomplis avant et pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité.

110. Le Comité s'est félicité de la proposition que le Président du Groupe de travail avait faite de regrouper l'ensemble des projets de lignes directrices, conformément à l'accord conclu par le Sous-Comité scientifique et technique.

111. Le Comité a noté que le Groupe de travail s'était réuni pendant la session en cours du Comité et avait tiré profit des services d'interprétation.

112. Le Comité a également noté que des consultations informelles avec les délégations intéressées avaient été organisées par le Président pendant la session en cours et qu'à l'occasion de ces consultations, les délégations avaient formulé des propositions tendant à modifier la proposition du Président du Groupe de travail en faveur du regroupement de l'ensemble des projets de lignes directrices, et que quelques délégations avaient également formulé des propositions pour l'élaboration de nouvelles lignes directrices. Toutes les propositions avaient ensuite été mises à la disposition du Groupe de travail sous la forme d'un document officieux établi par le Président, afin de faciliter la tâche des délégations en vue de l'élaboration approfondie de l'ensemble de projets de lignes directrices.

113. Le Comité a noté que conformément à l'accord conclu à la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique par le Groupe de travail, ce dernier avait examiné les conclusions du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) en vue d'identifier les liens entre les recommandations contenues dans ce rapport et ses travaux en cours. Le Comité a ensuite noté que ces liens concernaient les échanges d'informations et les notifications relatives aux activités spatiales, l'immatriculation des objets spatiaux, les échanges d'informations relatives à la prévision des risques naturels dans l'espace et la coopération internationale aux fins du renforcement des capacités, et qu'un certain nombre de projets de lignes directrices établis par le Groupe de travail abordaient déjà ces thèmes.

114. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la proposition du Président du Groupe de travail en faveur du regroupement de l'ensemble des projets de lignes directrices constituait un important pas en avant dans l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices pour le Groupe de travail.

115. Quelques délégations ont exprimé l'avis que si la proposition du Président du Groupe de travail en faveur du regroupement de l'ensemble des projets de lignes directrices était un pas fait dans la bonne direction, il fallait analyser de façon objective les résultats obtenus, mener des discussions approfondies et prendre des mesures constructives pour résoudre les problèmes qui n'étaient toujours pas traités dans les lignes directrices actuelles.

116. Le Comité a noté la proposition faite par la Fédération de Russie dans le document A/AC.105/L.290, qui tendait notamment à créer un centre d'information unifié pour la surveillance de l'espace circumterrestre sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

117. Le point de vue a été exprimé qu'il n'existait pas de procédures convenues au niveau international pour l'attribution d'indicatifs internationaux aux objets spatiaux, et que le Bureau des affaires spatiales pourrait organiser des consultations sur l'élaboration d'un nouveau système international en la matière.

118. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était nécessaire de consacrer plus de temps à l'examen des nouvelles propositions de lignes directrices, afin que l'on comprenne bien les concepts et éléments qui y figuraient.

119. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les méthodes du Groupe de travail, basées sur l'établissement d'objectifs clairs à atteindre dans des délais déterminés et sur le recours à des groupes d'experts, s'étaient révélées efficaces pour avancer dans ses travaux.

120. Quelques délégations ont exprimé l'avis que trop d'importance avait été accordée aux travaux effectués au sein des groupes d'experts et que les débats devraient être menés dans le cadre du Groupe de travail, de façon à tirer profit des services d'interprétation.

121. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'ensemble de lignes directrices devrait dûment tenir compte des intérêts des nouvelles nations spatiales et des pays en développement.

122. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'ensemble de lignes directrices devrait intégrer des orientations concernant les petits satellites et leurs opérateurs.

123. Le point de vue a été exprimé que les lignes directrices ne devraient pas être rédigées dans un langage épuré et simplifié au point de ne plus proposer de solutions pratiques aux problèmes relatifs à la viabilité à long terme des activités spatiales.

124. Le point de vue a été exprimé que l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait également être envisagée sous l'angle de ses répercussions sur l'utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique, et qu'une interaction devrait être établie entre le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

125. Le point de vue a été exprimé que le projet d'ensemble de lignes directrices comprenait un certain nombre de principes qui figuraient déjà dans d'autres instruments internationaux, et que le Groupe de travail devrait en tenir compte lors de ses débats.

126. Le point de vue a été exprimé que certains aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales, comme la réduction des débris spatiaux et l'élimination active des débris, devraient également être examinés par le Sous-Comité juridique.

127. Le point de vue a été exprimé que si les lignes directrices avaient un caractère non contraignant, les États qui choisissaient de les mettre en œuvre pourraient également les faire respecter par les organismes non gouvernementaux en adoptant une législation spatiale interne.

128. Le Comité est convenu de reconduire le plan de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales [...].

129. Le Comité a noté que conformément à l'accord auquel le Groupe de travail était parvenu à la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Président du Groupe de travail élaborerait un projet de rapport du Groupe de travail ainsi qu'un ensemble de projets de lignes directrices actualisé comprenant les opinions et contributions reçues durant la session en cours, pour la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2015, et que ce rapport serait mis à la disposition des délégations dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies avant le début de la session en question.

130. Le Comité est convenu que pour l'élaboration du projet de rapport du Groupe de travail et de l'ensemble de lignes directrices actualisé, le Président consulterait, pour la traduction et la terminologie, un groupe de référence constitué des coprésidents des quatre groupes d'experts ainsi que d'intervenants ayant pour

première langue l'une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, afin de recenser et de traiter les questions spécifiques liées à la traduction et à l'emploi de la terminologie dans l'ensemble de projets de lignes directrices.

11. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

131. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 223 à 230).

132. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, indépendamment de leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont également estimé qu'il importait que l'orbite géostationnaire soit utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi en vertu des traités pertinents des Nations Unies.

133. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était particulièrement utile pour l'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs et pour fournir une assistance médicale.

12. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique

134. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1065, par. 231 à 234).

135. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier sur ce point (A/AC.105/1065, par. 233 et 234, et annexe I, par. 8 à 10).

136. Se fondant sur les débats tenus par le Sous-Comité à sa cinquante et unième session, le Comité est convenu que les questions ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquante-deuxième session:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.

4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Météorologie spatiale.
9. Objets géocroiseurs.
10. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
(Travaux pour 2015 reflétés dans le plan de travail pluriannuel étendu du Groupe de travail (voir A/AC.105/1065, par. 187 et annexe II, par. 9))
11. Viabilité à long terme des activités spatiales.
[[...]]
12. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
(Thème de discussion/point distinct)
13. Projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

137. Le Comité est convenu que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales soient convoqués de nouveau à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.

138. Le Sous-Comité est convenu que le colloque devant être organisé en 2015 par le Comité de la recherche spatiale, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), porterait sur le thème "Mesurer l'univers: remonter le temps avec l'astronomie moderne".